

3.3.4. FOURS

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES D'APPRÉCIATION	NIVEAU	F(*)
RESPECTER LA RÉGLEMENTATION	0	- se conformer aux exigences réglementaires : - sécurité électrique, mécanique, thermique gaz	- respect des directives concernées	Directives : - basse tension, - CEM - gaz	0 0 0 0
		- nature des matériaux - hygiène - environnement	- marquage réglementaire	- matériaux au contact des aliments - hygiène - eaux destinées à la consommation humaine CE	0 0 0 0
		1	- se conformer à des référentiels techniques	- marque NF HYGIÈNE ALIMENTAIRE ou équivalent	Guide Lerpac ou équivalent
ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	2	- présenter une bonne répartition de la chaleur	- assainissement et cuisson homogènes	Guide Lerpac	0
	3	- présenter une aptitude au nettoyage satisfaisante	- qualité des assemblages - accessibilité des surfaces - absence de zones de rétention - écoulement des liquides - angles rayonnés	Directive Hygiène NF U 60 010 NF EN 1672-2 guide Lerpac	0
CUIRE / METTRE A TEMPÉRATURE	4	- faciliter les différentes cuissons	- rapidité et rendement		1
	5	- permettre la polyvalence des cuissons	- polyvalence air pulsé, vapeur ou mixte		1
	6	- faciliter le chargement / déchargement	- encombrement - accessibilité, ergonomie	NF X 35 107 NF X 35 104	1 0

(*) Flexibilité : 0 = performance impérative ; 1 = performance souhaitable ; 2 = proposition améliorant la compétitivité globale du produit ; 3 = liberté de proposition.

FOURS

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES D'APPRÉCIATION	NIVEAU	F (*)	
ASSURER LA SÉCURITÉ PHYSIQUE	7	- ne pas agresser mécaniquement l'utilisateur	- absence d'angle vif et d'arête tranchante - absence de bavure - absence de visserie agressive	NF EN 60 335-1 NF EN 60 335-2-42 NF EN 60 335-2-46	0 0 0	
	8	- ne pas provoquer de brûlures au contact des parois et des portes	- isolation thermique des parois et des portes	NF EN 563	0	
	9	- être stable	- stabilité porte ouverte soumise à une charge	NF EN 60 335-1 NF EN 60 335-2-42 NF EN 60 335-2-46	0 0	
	10	- absence de basculement des étagères lors de leur retrait	- absence de basculement de leurs supports à 50% de leur extraction		0	
	11	- être protégé contre les dépôts de graisse, d'humidité	- dispositifs d'aération et d'écoulement adaptés		0	
	12	- assurer une protection électrique	- classe de l'appareil - indication du niveau de protection - protection contre les chocs électriques - protection contre les projections d'eau	- classe 1 - NF EN 60 529 - niveau IP - IPX5 ou supérieur	0 0 1(**)	
	13	- protéger des chocs électrostatiques	- dispositifs déperditeurs proposés (mise en équipotentialité)	NF EN 60 335-1	0	
	14	- ne pas générer d'agressions sonores	- puissance acoustique mesurée	NF EN 60 704-1	0	
	15	- protéger l'utilisateur	- absence de risque de projection - impossibilité d'ouverture intempestive des portes	- directive appareils à pression	0 0	
	ASSURER L'USAGE ET LA DURABILITÉ	16	- résister dans le temps aux agressions (chimiques, thermiques, mécaniques)	- qualité des composants et des matériaux constitutifs		1
		17	- être nettoyable	- procédures de nettoyage clairement exprimés (moyens, produits lessiviels appropriés)	NF EN 1672-2	0
		18	- ne pas générer de vibrations à l'utilisation	- fixation des éléments - qualité des assemblages		0 1
		19	- être correctement implantable	- raccordement aux fluides - respect des locaux	- Pr EN 1717	0 1

(*) Flexibilité : 0 = performance impérative ; 1 = performance souhaitable ; 2 = proposition améliorant la compétitivité globale du produit ; 3 = liberté de proposition.

(**) Si l'appareil n'est pas une construction protégée contre les projections d'eau, des instructions claires et détaillées pour l'utilisateur doivent être jointes à l'appareil. Ces instructions doivent préciser que l'appareil ne doit pas être nettoyé avec un jet d'eau.

FOURS

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES D'APPRÉCIATION	NIVEAU	F (*)
ETRE MAINTENABLE	20	- avoir une garantie	- pièces	- niveau à définir par l'acheteur	0
			- main d'œuvre		1
			- durée contractuelle de fourniture de pièces détachées		0
	21	- avoir un SAV	- organisation	- installateurs qualifiés	1
				- niveau ISO 9002	2
- réseau				0	
- main d'œuvre			- à définir	0	
		- durée contractuelle	- 10 ans minimum	0	
22	- posséder une notice et une nomenclature des pièces détachées	- compréhension par des néophytes	- EN 60 335-1	0	
		- dans la langue de l'acheteur		0	
		- clarté des informations			
		- qualité des nomenclatures et des schémas			
23	- respecter l'environnement	- ne pas générer de vibrations	- règlement sanitaire départemental	1	
		- maîtriser les rejets		0	

(*) Flexibilité : 0 = performance impérative ; 1 = performance souhaitable ; 2 = proposition améliorant la compétitivité globale du produit ; 3 = liberté de proposition.